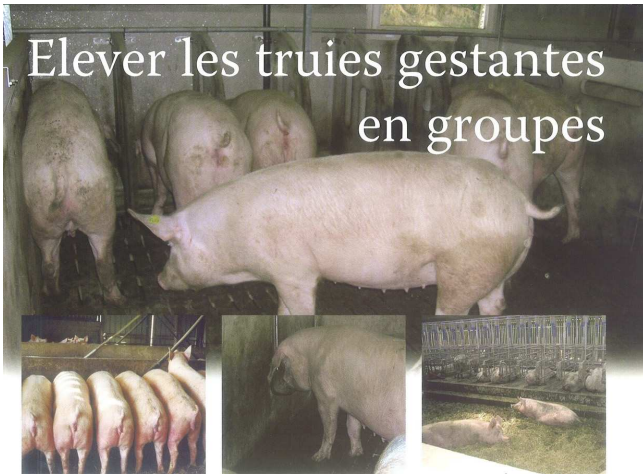


POUR PASSER AUX TRUIES EN GROUPES



Systèmes
d'alimentation
et de logement



- 1- Réglementation
- 2- Passer aux truies en groupes
- 3- Systèmes sur caillebotis
- 4- Systèmes sur paille
- 5- Verraterie en groupes
- 6- Travaux et peuplement
- 7- Déplacements et mélanges
- 8- Interventions individuelles
- 9- Auges avec ou sans bat-flanc
- 10- Réfectoires
- 11- DAC
- 12- Variomix
- 13- Alimentation au sol



BON DE COMMANDE

**Elever les truies gestantes en groupes
Systèmes d'alimentation et de logement**

A RETOURNER A :

Par courrier Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire
avec votre 9 rue André Brouard BP 70510
règlement 49105 ANGERS Cedex 02

Sophie LEVAL
Par mail : sophie.leva@pl.chambagri.fr
Par Fax : 02.41.18.60.21

A LIVRER A :

Société/Organisme :

Prénom & Nom :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

N° Siren/Siret :

Titre du document	Prix Unitaire	Quantité	Prix total TTC
Elever les truies gestantes en groupes	10 €		

Règlement joint : Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire
 Par virement postal au compte Crédit Agricole 17906 00032 50615599000 90

Date :

Signature :